FNEC FP FO

# SNUDI-FO

**214 Avenue Félix Faure 69003 LYON**
**tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18**
**e-mail : fo.snudi69@gmail.com** site : http://snudifo69.com

---

## Compte-rendu de la CAPD du 6 juillet 2021

**Alerte : L'inspecteur d'académie confirme sa volonté de réduire drastiquement les temps partiels sur autorisation dès la rentrée 2022 !**

Une CAPD dédiée à l'examen des recours temps partiels s'est tenu ce mardi 6 juillet 2021, toujours en viso…
Suite aux déclarations préalables, l'inspecteur d'académie a réaffirmé sa volonté « de récupérer de la ressource enseignante », c'est un des sujets qu'il souhaite conduire.
Selon lui, « le Rhône ne peut pas supporter le poids des temps partiels », et il faudra les limiter drastiquement, car « le Rhône est un département où le nombre des temps partiels est le plus élevé ».

Pour le SNUDI-FO cette attaque en règle sur le droit à temps partiel sur autorisation est inacceptable ! Le syndicat mettra tout en œuvre pour bloquer ce projet !

Si le département manque d'enseignants, c'est que les recrutements n'ont pas été assez nombreux ! Le Rhône compte beaucoup de demandes de temps partiels, car c'est un département où la moyenne d'âge des enseignantes est relativement basse par rapport à la moyenne nationale, et où les conditions de travail sont parmi les plus difficiles de France ( effectifs / classe, éducation prioritaire)

**Affectation tardive des TS : la conséquence du démantèlement de l'éducation nationale et de la formation initiale des enseignants !**

Alors que l'inspecteur d'académie avait mis en avant un calendrier plus adapté au fonctionnement des écoles, et des affectations sensées être plus précoces, force est de constater, que le dernier jour de classe, nombre d'enseignants TS ne connaissent pas leurs affectations et les enseignants à temps partiels ne peuvent toujours pas s'organiser. Du jamais vu !

Pour expliquer ces affectations tardives des TS, l'inspecteur d'académie avance deux raisons :

- La première est sa décision de décaler le CTSD pour ne pas interférer avec la campagne électorale. Ce qui est proprement scandaleux, et ce que le SNUDI FO a dénoncé lors du CTSD du 2 juillet. Le fonctionnement des écoles n'a pas à pâtir des échéances électorales ! Les enseignants en mesure de carte scolaire attendent leurs nouvelles affectations, qu'ils n'auront qu'à partir du jeudi 8 juillet !

Rappelons que le Rhône est un des seuls départements où ce décalage en raison des élections a été décidé !

- La deuxième raison invoquée par l'IA, est la nouvelle modalité de formation imposée nationalement qui a contraint l'administration à bloquer des postes à 0.25% pour les contractuels alternants. Plus de postes que nécessaires semblent avoir été bloqués et certains seront débloqués.

En effet, à la rentrée prochain, 159 étudiants en Master 2 C, auront un contrat correspondant à 33% d'un temps partiel. A noter qu'à ce jour, seuls 120 étudiants se sont portés candidats !

Ainsi ces étudiants complèteront des enseignants à 75% ou des directeurs d'école entre 4 et 8 classes.

Rappelons que le tutorat de ces étudiants ne doit se faire que sur la base du volontariat. Il ne peut être imposé, ni aux enseignants, ni aux directeurs ! Cela a été rappelé lors d'un groupe de travail au rectorat qui s'est tenu le lundi 5 juillet ! N'hésitez pas à saisir le SNUDI FO en cas de problème !

Concernant les directeurs d'école et l'annonce de la création d'un poste fonctionnel pour les directeurs entièrement déchargés, l'inspecteur d'académie indique qu'il n'y a pas de directives officielles pour le moment. Le Rhône est en attente d'instructions nationales.

Pour les mesures de carte scolaire, les affectations seront connues jeudi ...soit 2 jours après la date des vacances d'été. Les nouveaux nommés et les directeurs devront donc encore faire des journées de travail gratuit s'ils veulent bien préparer la rentrée !

La majorité des recours ont été refusés. Seuls les dossiers étayés par des situations médicales ont été acceptés.

**Recours temps partiels**

Sur les 13 recours formulés, 10 ont été refusés.

Les 3 qui ont été acceptés, soit pour raison médicale, soit suite à une nouvelle affectation plus proche du domicile.

**Questions diverses**

**Enseignants victimes d'une mesure de carte scolaire :**

La DPE les contactera à partir du 8 juillet soit 2 jours après la fin des classes !

**Demandes d'INEAT / EXEAT :**

Toutes les demandes d'INEAT pour intégrer le Rhône seront acceptées, sauf ceux qui viennent de l'Ain. Seuls les enseignants qui seraient en dispo dans l'Ain et qui signeraient un engagement de reprendre la classe à la rentrée dans le Rhône seront acceptés.
Pour ce qui concerne les EXEAT, les réponses seront données au cas par cas. Le barème ne sera pas le seul critère.
La priorité sera donnée aux situations de mobilité obligatoire des conjoints
Tout en privilégiant le plus haut barème à situation comparable
On ne sortira qu'au compte-goutte du 69, et seulement si c'est un exeat compensé.

**Plan français et mathématiques : non aux constellations imposées aux équipes !**

Constellation, plan français ou mathématiques : Le volontariat des équipes demeure-t-il nécessaire pour qu'il soit proposé aux enseignants ? L'engagement de M. Charlot est-il maintenu ?
L'IA a répondu qu'il s'agissait d'une demande institutionnelle ; 100% des enseignants devront y passer. Les équipes seront désignées par les IEN. Le temps du volontariat est fini.
Il ressort donc de cette CAPD que certains engagements pris pour l'ancien IA, ne pourront donc pas être tenus par le nouveau.
Chaque CAPD, et il en reste bien peu où nous siégeons, voit nos droits à chaque fois remis en cause (mouvement, promotion, temps partiels, formation, affectations tardives).
Dans ce contexte, le SNUDI FO se tient prêt à organiser la résistance en réunissant les collègues dès les premières semaines de classe !